

Tout d'abord, Monsieur le Maire parle de « l'expression des colombanais »... S'agissant des concertations publiques menées à l'automne 2021, qui étaient très peu relayées, je n'ai pour ma part, habitant pourtant à 3 km à vol d'oiseau du projet des carrières de sables concernées par les modifications du PLU, pas eu le droit d'assister aux réunions. D'autre part, les réunions publiques qui ont suivi étaient discriminantes sur des critères de santé et je me suis sentie de fait ignorée en tant que citoyenne sur une question qui me semble pourtant politique, puisqu'elle concerne la cité. Quant à la consultation publique, plusieurs personnes ont fait remonter que des « enquêteurs » rémunérés par les carriéristes ont fait du lobbying auprès des colombanais appelés à s'exprimer... Toute cette affaire semble aussi se passer dans un temps réduit, voire précipité. Ces conditions de développement d'un projet aussi lourd de conséquences, de questionnement et de prise en compte de la voix des citoyens me semblent préoccupantes sur le plan démocratique.

Le respect des valeurs démocratiques est d'autant plus inquiétant que lors de la réunion du 30 novembre 2021, GSM a affirmé que le projet se ferait quoiqu'il en soit (« c'est trop important pour nous ») et que la municipalité de Saint Colomban a supprimé la vidéo de cette réunion initialement relayée sur youtube : <https://www.youtube.com/watch?v=HwcuVVol-sI> (en revanche, la vidéo de la réunion précédente est toujours en ligne : <https://www.youtube.com/watch?v=Ao6F6CsZyww>)... Je remercie néanmoins la commune pour cette concertation, cependant, elle est beaucoup trop courte au vu des enjeux.

Je continue avec une préoccupation sur le type d'activités, d'agriculture et de préservation des sols que nous voulons voir se développer sur le territoire. Il a beaucoup été dit que l'extension des carrières de sable était nécessaire pour les maraîchers industriels qui commençaient à s'installer à proximité (avec, de plus, des méthodes tout à fait discutables pour faire passer leurs projets plus facilement). Mais veut-on vraiment d'un tel type d'exploitation des terres ? Pour ma part, il est évident que non, car cela induit des paysages ravagés et une pollution accrue (mer de plastique), et surtout car cela signe la fin d'une terre vivante. D'autre part, ces agricultures-là ne sont pas destinées à nourrir le territoire ; le bénéfice est donc complètement négatif pour le territoire. Je trouve inquiétant qu'une commune se laisse influencer, et aille vers la promotion d'une industrialisation de ses terres et de son agriculture en sachant que Saint Colomban était assez préservé jusqu'ici.

Autre point qui mérite réflexion, le sable est la 3ème ressource naturelle exploitée dans le monde. Sur un plan géologique, il a fallu des millions d'années pour façonner le sable. Aujourd'hui, on l'extrait des carrières de Saint Colomban à raison de presque 1 million de tonnes par an. Le sable est aujourd'hui une ressource en voie de disparition (40 milliards de tonnes sont utilisées par an à l'échelle mondiale), et elle est non renouvelable.

Nous savons aujourd'hui quelles sont les conséquences de l'extraction massive de sable (notamment celui des rivières et océans) où 90 % des plages du monde reculent entraînant des désordres écologiques majeurs (les fonds marins en sont particulièrement impactés et les activités humaines qui en découlent comme la pêche artisanale). Les exportations sont si massives (Singapour, Dubaï) qu'il existe désormais des mafias du sable. Le sable est pillé illégalement et revendu pour la construction entre autres. Les enjeux économiques sont colossaux et devraient interpeller notre réflexion... Sur la question du sable, il ne s'agit plus d'exploitation de surexploitation !

L'industriel français Lafarge ne semble pas être un modèle d'honnêteté vu le chef d'inculpation dont il est mis en accusation.

<https://www.francetvinfo.fr/monde/proche-orient/offensive-jihadiste-en-irak/syrie-mise-en-examen-confirmer-pour-lafarge-accuse-de-complicite-de-crime-contre-lhumanite-5147212.html>